

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 mai 2021

N/Réf. : 06595 (122084)

**Objet : Demande d'accès à l'information du 27 avril 2021**

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 27 avril 2021 visant à obtenir *la correspondance entre la coroner, M<sup>e</sup> Denyse Langelier, et la Ville de Boisbriand concernant le décès de M. André St-Pierre*

L'analyse de votre demande nous a permis de retracer la requête effectuée par la coroner Langelier à la Ville de Boisbriand ainsi que trois échanges de courriels entre les personnes désignées par votre demande. Ces documents sont joints au présent courriel.

Concernant les documents annexés aux courriels nous vous dirigeons vers M<sup>e</sup> Johane Ducharme, greffière à la Ville de Boisbriand. Voici ces coordonnées :

940, boul. de la Grande-Allée  
Boisbriand (Québec) J7G 2J7  
Tél. : 450 435-1954 #215 Téléc. : 450 435-6398  
[service.greffe@ville.boisbriand.qc.ca](mailto:service.greffe@ville.boisbriand.qc.ca)

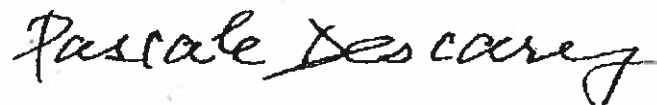
En effet, l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ. chapitre A-2.1 (la Loi) prévoit ce qui suit :

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

Conformément à l'article 46 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à ce recours.

Veillez recevoir, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads "Pascale Descary". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping tail on the final letter.

Pascale Descary, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

PD/ns

p. j.